

La gouvernance des SPSTI en pratique : fonctionnement et organisation

Droit et management en santé au travail

PUBLIC

- Membres des commissions de contrôle et des conseils d'administration
- Directeur de SPSTI

INTERVENANTS

Juriste en droit social et chercheur en sciences humaines du travail

SESSIONS UNIQUEMENT EN INTRA-ENTREPRISE

DURÉE

1 jour

DATES

Nous consulter

LIEU

Locaux du SPST

TARIF

Nous consulter

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Objectifs

- Habilitier les acteurs de la gouvernance des SPSTI pour la réalisation de leurs missions respectives (commission de contrôle, conseil d'administration, direction)
- Répondre à l'obligation de formation des membres des commissions de contrôle (art. D. 4622-39 du Code du travail) et outiller les membres des instances décisionnaires
- Actualiser leurs connaissances sur le cadre légal des SPSTI, **incluant les évolutions récentes depuis la loi du 2 août 2021**

Programme

Le nouveau cadre légal de SPST

- Missions et organisation d'un service de prévention et de santé au travail
- Le rôle des organes de surveillance et de consultation : comité interentreprise et commission de contrôle
- La contractualisation avec les services de l'Etat et les organismes de prévention de la sécurité sociale (Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens)
- Les avancées de la loi du 2 août 2021 : agrément, certification et offres de services
- Les institutions du système de santé au travail et leurs évolutions récentes

La gouvernance des SPSTI en pratique

- La direction et les réunions du conseil d'administration d'un service de prévention et de santé au travail
- Les contrôles institutionnels du service de prévention et de santé au travail interentreprises par les services de l'État, par les organismes de sécurité sociale et par les branches professionnelles
- Les modalités de surveillance de la commission de contrôle : consultation sur le budget et son exécution, sur la compétence géographique du SPSTI, sur l'emploi du personnel médical et des intervenants en prévention des risques professionnels
- Les propositions et approbations du rapport annuel relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière du SPSTI et du rapport comptable
- La circonstance d'un « dysfonctionnement grave » d'un SPSTI et sa résolution



Programme susceptible d'être adapté en fonction des évolutions réglementaires

Pré-requis

Exercer dans un SPSTI

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques en interactions avec les participants
- Analyse de situations et cas pratiques

Suivi et modalités d'évaluation

- Auto-évaluation et analyse de cas
- Questionnaire-quiz

Délai d'accès à la formation

Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 1 mois à compter de la date de signature du contrat